

# PANORAMA DE L'ACTION SOCIALE



**carcept prev**

---

**GROUPE KLESIA**

---

**AIDES FINANCIÈRES  
EXCEPTIONNELLES** DESTINÉES  
À PALLIER UN DÉSÉQUILIBRE  
BUDGÉTAIRE PONCTUEL OU UNE  
DÉPENSE NON PRÉVUE



## → SOUTIEN AUX PERSONNES EN DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

- › **Découvert bancaire** : demandes liées à un déséquilibre financier ayant entraîné un découvert bancaire.
- › **Dettes administratives** : dettes ou dépenses liées à l'administration.
- › **Dettes énergie, eau ou loyer** : aides versées en cas de dette de loyer et d'accèsion à la propriété, ou dépenses exceptionnelles d'eau ou d'énergie ne pouvant pas être couvertes.

## → SOUTIEN AUX PERSONNES ATTEINTES D'UNE MALADIE OU D'UN HANDICAP

- › **Handicap** : aides pour les dépenses contribuant à l'amélioration des conditions de vie de la personne handicapée.
- › **Soins de santé** : frais d'hospitalisations, cures, soins dentaires (hors prothèses), dépassement d'honoraires, appareils auditifs, lunettes, prothèses, etc.

## → AIDE EN CAS DE VEUVAGE

- › **Aide d'urgence** : suite au décès du bénéficiaire du CFA, une aide d'urgence s'élevant à 4500 euros est versée à destination du conjoint(e), concubin(e), ou du partenaire lié(e) par un PACS. Elle n'est par dérogation pas soumise à condition de ressources.

## → AIDES DIVERSES SOUMISES À CONDITION DE RESSOURCES

- › **Frais de scolarité** : aides liées aux frais de scolarité.
- › **Réparation de véhicule** : aide financière pour la réparation du véhicule.

› **Déménagement** : la prestation « aide au déménagement » est une aide versée à la personne (ou à un tiers s'il existe une dette) lorsqu'un déménagement est nécessaire et génère des frais que le demandeur ne peut pas assumer seul.

Par exemple :

- les frais de déménagement,
- frais de location de camionnette,
- frais d'ouverture de compteurs,
- frais d'agence,
- frais de caution,
- premiers mois de loyer,
- frais de double loyer,
- équipement du logement.

› **Aide à la santé** : une aide à la complémentaire santé de 25 euros existe également.



## ➔ AUTRES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

### › Amélioration de l'habitat :

aide individuelle versée à la personne pour la prise en charge des frais liés à l'amélioration de l'habitat (fenêtres, toitures, isolations).

### › Aides exceptionnelles :

toutes les demandes n'entrant pas dans les autres rubriques.

### › Catastrophes naturelles :

aides individuelles versées aux sinistrés des catastrophes naturelles.



## ➔ AIDE FINANCIÈRE POUR LES AIDANTS FAMILIAUX (présenté en Commission)

➤ **Une aide individuelle** est attribuée pour soutenir les ressortissants aidant un proche.

Par exemple :

- frais de formation,
- séjour de répit,
- soutien psychologique.

## ➔ VIE AU DOMICILE DES PERSONNES HANDICAPÉES OU PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS (présenté en commission)

➤ **Aide versée pour la prise en charge de frais liés à l'équipement du domicile** afin de garantir le maintien à domicile des personnes handicapées mais aussi des bénéficiaires qui auraient des enfants handicapés. Elle concerne les équipements et appareillages conditionnant le maintien à domicile :

- équipement mobilier,
- informatique,
- assistance visuelle,
- aménagement d'un véhicule,
- appareillage de levage, fauteuil roulant,
- participation aux frais d'un auxiliaire...


# AIDE À LA GESTION DU BUDGET

La Commission Sociale du FONGECFA peut proposer aux allocataires en difficulté financière de bénéficier d'un accompagnement à la gestion du budget par une conseillère en économie sociale et familiale de l'Association ADAC.

## **AINSI, VOUS POURREZ LA SOLLICITER POUR :**

- obtenir des informations et des conseils pour la gestion de votre vie quotidienne :
  - consommation,
  - loisirs,
  - alimentation...
- rechercher des solutions face à une difficulté :
  - maladie,
  - chômage du conjoint,
  - fort endettement,
  - addiction,
  - découvert bancaire,
  - surendettement...
- être soutenu face à un déséquilibre financier ponctuel :
  - découvert bancaire,
  - expulsion,
  - surendettement...
- être aidé lors de changements dans votre situation personnelle, familiale, financière.

**Déménagement, séparation conjugale, prise en charge d'un parent âgé, études d'un jeune adulte...**



Nos équipes  
sont à votre écoute au

▶ N°Cristal 0969 39 00 54

APPEL NON SURTAXE

PROFESSIONNELS  
DES MÉTIERS  
DU TRANSPORT,  
VOUS PASSEZ TOUT  
VOTRE TEMPS  
À PRENDRE SOIN  
DES AUTRES.



ET VOUS ?  
QUI PREND SOIN  
DE VOUS ?

### Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers du transport que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. CARCEPT PREV du groupe KLESIA, au service des métiers du transport.



**carcept prev**

**GRUPE KLESIA**